



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

## CONSEIL

### Cent soixante-sixième session

26-30 avril 2021

### Rapport de la cent douzième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (8-10 mars 2021)

#### Résumé

Le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) porte à l'attention du Conseil ses conclusions et ses recommandations sur les points suivants:

- a) Procédure de nomination des secrétaires d'organes relevant de l'article XIV de l'Acte constitutif;
- b) Code de conduite sur les procédures de vote;
- c) Informations actualisées sur l'examen des questions de compétence au regard du régime commun des Nations Unies;
- d) Méthodes de travail du CQCJ.

#### Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à faire siennes les conclusions et les recommandations du Comité des questions constitutionnelles et juridiques.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

M<sup>me</sup> Annick Vanhoutte  
Secrétaire du Comité des questions constitutionnelles et juridiques  
Courriel: [Annick.Vanhoutte@fao.org](mailto:Annick.Vanhoutte@fao.org); tél.: +39 06570 54287

## I. Introduction

1. Le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (dénommé ci-après «le CQCJ» ou «le Comité») a tenu sa cent douzième session les 8 et 9 mars 2021.
2. À titre exceptionnel, la session a eu lieu par visioconférence en raison de la pandémie de covid-19.
3. La session, ouverte à des observateurs sans droit de parole, était présidée par M<sup>me</sup> Daniela Rotondaro, qui a souhaité la bienvenue à tous les membres et a souligné que le premier jour de la session, à savoir le 8 mars, coïncidait avec la Journée internationale des femmes.
4. Le CQCJ a été informé que, pour cette session, M. Domingo Nolasco (Philippines), M<sup>me</sup> Alison Storsve (États-Unis d'Amérique) et M<sup>me</sup> Chantal Moukoutou (Gabon) avaient été désignés pour remplacer respectivement M. Theodore Andrei Bauzon, M<sup>me</sup> Emily Katkar et M. Charles Essonghé, conformément au paragraphe 4 de l'article XXXIV du Règlement général de l'Organisation.
5. Ont pris part à la session les membres suivants:
  - M<sup>me</sup> Chantal Moukoutou (Gabon);
  - M. Ali Albsoul (Jordanie);
  - M<sup>me</sup> Mónica Robelo Raffone (Nicaragua);
  - M. Domingo Nolasco (Philippines);
  - M. Rafael Osorio de Rebellón (Espagne);
  - M<sup>me</sup> Alison Storsve (États-Unis d'Amérique).
6. La République des Fidji n'était pas représentée.
7. Pour sa cent douzième session, le CQCJ a suivi les modalités appliquées à sa cent dixième session, telles qu'elles figurent dans la Note de la Présidente (annexe 1 du document CL 164/2), et est convenu de déroger aux dispositions qui pourraient être incompatibles avec la tenue d'une session à distance, conformément à l'article VII de son Règlement intérieur.

## II. Point 1: Adoption de l'ordre du jour et organisation de la session (CCLM 112/1 Rev.1)

8. Les membres du CQCJ ont pris note des dispositions prises pour l'organisation de la session et ont approuvé l'ordre du jour.

## III. Point 2: Procédure de nomination des secrétaires d'organes relevant de l'article XIV de l'Acte constitutif (CCLM 112/2)

9. Le CQCJ a examiné le document CCLM 112/2 intitulé *Procédure de nomination des secrétaires d'organes relevant de l'article XIV de l'Acte constitutif*. Il a indiqué qu'il avait examiné ce point de l'ordre du jour à ses cent troisième, cent sixième, cent septième, cent dixième et cent onzième sessions et que ce dernier avait également fait l'objet de consultations approfondies menées par le Président indépendant du Conseil, M. Khalid Mehboob, et son prédécesseur.

10. Le Président indépendant du Conseil a fait le point sur ses consultations avec les présidents des trois organes statutaires concernés<sup>1</sup> et sur les consultations informelles organisées avec les présidents et vice-présidents des groupes régionaux et la Direction de la FAO. Il a fait remarquer que la proposition de procédure révisée (annexe I du document CCLM 112/2) prévoyait que les organes relevant de l'article XIV participent à toutes les étapes du recrutement, et ce dans une bien plus large mesure que la procédure provisoire adoptée par le Conseil à sa cent cinquante-cinquième session, en 2016. Il a rappelé que, faute de décision quant à une procédure à long terme, la procédure provisoire s'appliquerait.

11. Le CQCJ a noté que le Président indépendant du Conseil poursuivait ses consultations, a salué ses efforts et s'est félicité de l'engagement pris par les trois organes concernés relevant de l'article XIV et la Direction de la FAO, conjointement avec le Président indépendant du Conseil, en vue de trouver une solution efficace pour la sélection des secrétaires des organes relevant de l'article XIV dans le respect des dispositions des Textes fondamentaux de l'Organisation.

12. Compte tenu des informations encourageantes communiquées par le Président indépendant du Conseil, le Comité a dit espérer que la question puisse être réglée rapidement lors des consultations qui seraient menées prochainement par le Président indépendant du Conseil auprès des organes concernés et a confirmé qu'il était prêt à tenir une session supplémentaire, sous réserve qu'un consensus soit trouvé au sujet d'une procédure à long terme, afin qu'une décision définitive puisse être prise dans ce dossier lors de la prochaine session du Conseil.

#### **IV. Point 3: Code de conduite sur les procédures de vote**

13. Le CQCJ a pris acte du fait que cette question faisait encore l'objet de vastes consultations informelles menées par le Président indépendant du Conseil auprès des Membres de la FAO, en conséquence de quoi aucun document officiel ne lui était soumis pour examen.

14. Le Président indépendant du Conseil a informé le Comité de l'avancement de ses consultations avec les Membres de la FAO, soulignant que celles-ci se poursuivaient, et a rappelé qu'il s'agissait d'un processus dirigé par les Membres de l'Organisation.

15. Le CQCJ a salué les efforts déployés par le Président indépendant du Conseil pour qu'un consensus se dégage au sujet du contenu d'un projet de code de conduite sur les procédures de vote, en vue de son approbation par le Conseil et de son adoption par la Conférence à sa quarante-deuxième session, et a encouragé le Président indépendant du Conseil à poursuivre ses consultations.

16. Le CQCJ a confirmé qu'il était prêt à tenir une session supplémentaire pour examiner le projet de code de conduite sur les procédures de vote, eu égard à son mandat, sous réserve qu'un consensus se dessine autour d'un texte.

#### **V. Point 4: Rapport d'information sur l'examen des questions de compétence au regard du régime commun du système des Nations Unies (conformément au paragraphe 8 de la résolution 74/255B de l'Assemblée générale des Nations Unies) – Mise à jour (CCLM 112/3)**

17. Le Bureau juridique a présenté, aux fins d'information, les documents intitulés *Rapport d'information sur l'examen des questions de compétence au regard du régime commun du système des Nations Unies (conformément au paragraphe 8 de la résolution 74/255B de l'Assemblée générale des*

---

<sup>1</sup> La Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA).

*Nations Unies) – Mise à jour (CCLM 112/3) et Examen initial des questions de compétence au regard du régime commun des Nations Unies (CCLM 112/INF/1<sup>2</sup>).*

18. Le Comité a été informé que l'examen demandé au titre de la résolution 74/255B de l'Assemblée générale des Nations Unies avait été achevé dans les délais impartis et que la FAO – la Direction et les représentants du personnel – avait participé à chacune des étapes du processus en formulant des commentaires et des observations.
19. Le Comité a également été informé des principales observations communiquées par la FAO et d'autres organisations spécialisées, notamment sur le fait que toute réforme concernant les questions de compétence au regard du régime commun des Nations Unies devrait faire l'objet d'une approbation préalable des organes directeurs des organismes spécialisés, compte tenu de leur autonomie. S'agissant des pistes proposées dans le Rapport du Secrétaire général, il a été porté à la connaissance du Comité que la FAO avait recommandé d'ajouter le maintien du statu quo, qui figure désormais dans le document.
20. Le CQCJ a été informé que le Rapport du Secrétaire général devrait être examiné par l'Assemblée générale des Nations Unies pendant sa session en cours.
21. Le CQCJ a salué les travaux menés par la FAO dans ce contexte, qui participent de manière constructive au processus d'examen tout en lui permettant de conserver son autonomie en tant qu'organisation spécialisée. Le CQCJ a indiqué attendre avec intérêt d'être informé de l'évolution de cette question.
22. Le Bureau juridique a profité de l'occasion pour fournir des informations au CQCJ au sujet de l'examen des procédures de recours internes entrepris à la FAO.

## **VI. Point 5: Questions diverses**

23. Le CQCJ a examiné ses méthodes de travail en tenant compte des enseignements tirés de la tenue de ses deux sessions précédentes en visioconférence.
24. Le CQCJ a donné son approbation concernant l'emploi, pour ses rapports, d'un modèle de présentation harmonisé avec celui des rapports des deux autres comités du Conseil (Comité du Programme et Comité financier).
25. Le Comité a estimé que la pratique actuelle qui veut qu'il se réunisse deux fois par an – avant les autres comités du Conseil – devrait être maintenue moyennant un ajustement de la durée des sessions en fonction de l'ordre du jour, et s'est réservé la possibilité de tenir des sessions supplémentaires au besoin.
26. La Conseillère juridique a appelé l'attention du CQCJ sur le document PC 130/3, qui présente des informations actualisées sur les politiques de la FAO relatives à la protection des données et aux droits de propriété intellectuelle. Elle a informé le CQCJ qu'une recommandation en cours de formulation, à l'intention du Comité du Programme, tendait à ce que le CQCJ soit tenu informé, de manière périodique, de toute question d'ordre juridique qui pourrait se poser dans ce contexte.
27. Aucune autre question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

---

<sup>2</sup> A/75/690. Examen initial des questions de compétence au regard du régime commun des Nations Unies. Rapport du Secrétaire général.